



Garde d'enfants partagée avec l'enfant de la nounou

Par **charlotte**, le **28/06/2011** à **10:27**

Bonjour,

Nos deux enfants sont gardés par une nounou à domicile. Avec la nounou, nous souhaiterions savoir s'il est possible qu'elle emmène sa fille de 2 ans à notre domicile pour la garder avec nos enfants et ainsi déduire sa part de son salaire comme si c'était une garde partagée. Cela est-il possible juridiquement? Si oui, comment la répartition se fait-elle? Merci de votre réponse,
Charlotte

Par **corimaa**, le **28/06/2011** à **13:30**

Une nourrice agréée ne peut pas être payée pour garder son propre enfant, donc je ne sais pas comment vous pourriez déduire de son salaire le fait qu'elle garde sa fille avec vos enfants. Va falloir trouver une astuce et je ne la connais pas

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:37**

Non, elle doit vous embaucher pour garder sa fille, et vous payer avec la même procédure que vous faites pour la payer, elle.